

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
15 Décembre 2023**

Délibération N° : 20231215-01

OBJET : REMBOURSEMENT CERTIFICAT D'IMMATRICULATION VEHICULE COMMUNAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florent BUES – Charles LACROIX – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET – Carine AUDIER-MERLE – Alexandre RENIE

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

Florian BOURCIER a donné pouvoir à Nicolas CRUNCHANT – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat d'un véhicule communal directement au Rugby Club du Queyras, la Commune doit procéder à son immatriculation par le biais du site de l'ANTS, lequel prévoit un paiement du certificat d'immatriculation exclusivement par carte bancaire.

Le Maire expose que nous n'avons pas de carte bancaire. L'obtention d'une carte bancaire nécessiterait de créer une régie d'avance, démarche administrative lourde pour effectuer un paiement unique.

Il explique que l'achat d'une carte bancaire pré-payée auprès d'un buraliste s'est avéré impossible au motif que les cartes pré-payées disponibles dans le département des Hautes-Alpes doivent être alimentées par un paiement en espèces au préalable.

Le Maire propose de procéder, avec sa carte bancaire personnelle, au paiement en ligne du montant du certificat d'immatriculation du véhicule communal immatriculé DF-085-WT sur le site de l'ANTS pour un montant de 474.76 €. Il expose que Monsieur le Trésorier du SGC d'EMBRUN consulté à ce sujet accepte cette solution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

APPROUVE la proposition du Maire,

AUTORISE le Maire à procéder, avec sa carte bancaire personnelle, au paiement en ligne du montant du certificat d'immatriculation du véhicule communal immatriculé DF-085-WT sur le site de l'ANTS pour un montant de 474.76 €.

AUTORISE le Maire à émettre un mandat de paiement au profit de Monsieur Nicolas CRUNCHANT afin de procéder au remboursement du montant avancé.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

